



Une journée sans temps supplémentaire obligatoire pour assurer la qualité et la sécurité des soins.

Lors de cette deuxième journée nationale sans TSO, nous aurons également à l'œil les employeurs qui se targuent de ne pas imposer d'heures supplémentaires obligatoires, mais qui ne remplacent pas les absences et qui font de la substitution de titres d'emplois. Nous documenterons les cas de non-remplacement et de substitution de titres d'emplois.

***Pour la qualité et la sécurité des soins,  
24 heures sans temps supplémentaire obligatoire (TSO)***

**Du 15 novembre 2019 à 16h00  
au  
16 novembre 2019 à 16h00**

